



DANS SA SEANCE DU 08 JANVIER 2018 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à M. et Mme Gambarasi, Place du Tilleul 1, pour la pose de panneaux photovoltaïques, parcelle 257, Sur Villard 1 ;
- De délivrer une autorisation selon l'article 11 LATC à Mme Tarit, Sentier de Renges 9, parcelle 69a pour la pose d'un canal de poêle dépassant du toit ;
- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à M. Aubort, propriétaire de l'immeuble Rte du Lac 4, parcelle 54, pour le réaménagement des places de parc ;
- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à M. Pulvin, ch. de la Pierrâre 2, parcelle 191, pour la changement de la porte de garage

A pris note

- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police cantonale en date du 25 novembre 2017 à la Rte de Préverenges de 10h15 à 12h00 : 320 véhicules ont été contrôlés dont 18 dénoncés. Le taux d'infractions pour Denges est de 5.63% et le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de 2.88%.
- Du résultat des radars sympathiques installés au ch. de la Crosette et à la rte de Préverenges du 08 au 15 décembre 2017 : Ch. de la Crosette, le V85 est à 28 km/h et la vitesse excessive relevée est à 44 km/h ; Rte de Préverenges, le V85 est à 51 km/h et la vitesse excessive relevée est à 79 km/h,

La municipalité